

## Réunion ordinaire du jeudi 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars, à 21h, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15/03/2023, s'est réuni dans la salle d'exposition du Centre de Services. La séance était publique et présidée par M. Guy LAPEYRE, Maire,

*Etaient présents* : Mmes et MM. : LAPEYRE Guy, PETIT René, RIVIERE Pascale, ZANARDO Cédric, GUILLORY Laurence, BIAUTE Philippe, CLAVERIE Florianne, BARRIEU Frédéric, LACOSTE Angélique, SERES Didier, CARRARO Marjorie, MARTIRENE Sylvain, et MARSEILHAN Maurice.

*Conseillers excusés* : Mme SOLANA-LASSALLE Maryline,  
Mme DROUART Sandrine, pouvoir à Laurence GUILLOY

*Conseillers absents* : aucun

Secrétariat de séance : M. le Maire propose la candidature de Mme RIVIERE Pascale.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14 voix

Mme RIVIERE est désignée.

### Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 22/02/2024 :

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à apporter au compte rendu, en l'absence d'observations, il soumet ce compte rendu au vote.

Vote : Contre 0, Abstention 0, pour 14.

### Ordre du jour :

#### ❖ Remerciements :

M. le Maire fait part des remerciements des familles endeuillées :

Josiane, Florent et Vincent PAQUOT pour le décès de Francis PAQUOT

Michel, son fils pour le décès d'Olga PIERRE

Sophie GHEERAERT et ses enfants pour le décès de Christophe GHEERAERT

#### ❖ Informations diverses :

Après la tempête de l'été dernier une matinée citoyenne avait été organisée regroupant près de 70 personnes pour aider à remettre le village en état . Certains avaient lancé l'idée de renouveler ce type d'action ; il est proposé de refaire une matinée de ce type le samedi 20 avril ; cela pourrait être l'occasion d'assurer la plantation des fleurs, de participer à des travaux au jardin de Vassevin, de ramasser des déchets plastiques dans les fossés...

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la Mairie mais tout le monde sera accueilli, inscrit ou pas. Un accueil café sera proposé à partir de 8h30 pour un départ vers 9h.

M. le Maire fait la présentation du dernier **conseil d'école** qui a eu lieu le **14/03/2024**.

Les effectifs sont à ce jour de 116 enfants scolarisés et les projections de la rentrée 2024-2025 sont de 110 enfants avec un nombre de 18 enfants en CM2 qui vont partir vers le collège.

Le spectacle de fin d'année et la kermesse auront lieu le samedi 29 juin.

Les projets de classe portent sur une sortie pieds-nus pour les maternelles près de Bagnères de Bigorre, une sortie au hameau des étoiles à Fleurance avec animation astronomie et veillée aux étoiles, école du dehors les mercredi matin au jardin de Vassevin pour les Moyennes et Grandes section de maternelle, sortie pêche pour les CM dans un lac près du village, sortie vélo sur route pour les CM. Au niveau culturel, des sorties cinéma, un spectacle dans le cadre de Circa, un spectacle de marionnettes et une pièce de théâtre seront proposés aux enfants. Les 3 exercices de sécurité obligatoires ont été effectués au cours du premier trimestre. Un point financier de la coopérative scolaire a été présenté.

M. René PETIT présente ensuite la liste des projets retenus par la commission des travaux qui s'est réunie le 07/03/2024 :

- terrassements du futur hangar communal
- chauffage à la Gendarmerie
- jeux d'enfants
- travaux de voirie + fossés + castor
- buser et goudronner le virage en face le garage DE MASSIA pour sécuriser les piétons
- élagage et abattage d'arbres au cimetière
- planches de rive et lambris du centre de service et de la résidence de l'acacia
- programme d'électrification tour de l'église
- climatisation salle du conseil municipal
- pont d'Embidebarre
- chemin de servitude
- descente dentiste-salle de sports pour les secours
- achat de matériels : tondeuse, taille haie, matériel cantine, tracteur
- escalier entre ancien et nouveau cimetière
- carreaux qui se décollent devant centre de service

Cette liste sera priorisée en fonction des moyens financiers de la commune.

❖ Délibérations :

❖ Vote des comptes 2023 :

M. le Maire confie la présidence de séance à Mme Pascale RIVIERE pour présenter les comptes administratifs.

Mme Pascale RIVIERE commente dans un premier temps un diaporama faisant apparaître sous forme de tableaux et de graphiques les chiffres clés de l'exercice 2023 comparés à 2022. Elle fait ensuite une présentation globale des principales tendances de 2023.

**Sur le budget principal de la commune :**

Le bilan est positif avec 1 070 040,10 € d'excédent de fonctionnement et un déficit de 526 271.43 € en investissement. Après intégration et financement des restes à réaliser et du déficit d'investissement, il restera à la commune un report d'excédent à faire sur la section de fonctionnement 2024 de 516 334.49 €.

En section de fonctionnement les bons résultats sont issus principalement d'une amélioration des recettes : la revalorisation des bases de 9% sans augmentation du taux communal a généré une hausse des produits de la fiscalité de 5.54%, le versement des subventions au syndicat d'énergie pour nos travaux d'amélioration du réseau électrique a augmenté notre poste des dotations et participations de 11.91% et le bon taux d'occupation de nos logements

communaux avec la mise en location des commerces et du cabinet de kiné ont fait progressé le poste des autres produits de la gestion courante de 18.73%.

Au niveau des charges, les évolutions sont fortes avec le poste charge à caractère général qui a progressé de 14.88% , dans ce chapitre il faut noter l'augmentation du poste électricité de 35.41% sur 3 ans et le poste alimentation qui a connu sur la même période une évolution de 27.30%. Les dépenses de personnel ont baissé de 3.50% par rapport à 2022. Les charges de gestion courante progressent de 63.34% en raison du paiement des travaux de mise en éclairage LED de l'ensemble du village et le changement d'éclairage de la salle des sports ; ce qui représente une dépense de 85 743 € mais devrait permettre de réduire la consommation électrique.

En investissement, les principaux travaux payés en 2023 ont porté le changement des fenêtres de l'école maternelle, la réfection de la rue chaude, le réaménagement de la salle romance (ancien petit casino), la climatisation de la salle polyvalente du centre de services, la deuxième tranche des travaux de toiture à Ste Candide et les toilettes publiques sous le kiosque. Tous ces travaux ont été réalisés sans emprunt nouveau.

Mme Pascale RIVIERE indique que le compte administratif de la commune est en tout point concordant avec le compte de gestion établi par la responsable du SGC ( service de gestion comptable anciennement Trésorerie) d'Auch.

	<b>Résultats N-1</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Résultats cumulés</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>à totaux</b>
Fonctionnement	745 089.48	1 112 032.57	1 436 983.19	1 070 040.10	-	1 070 040.10
Investissement	- 10 982.18	691 708.70	165 437.27	- 537 253.61	- 16 452.00	- 553 705.61
<b>TOTAL</b>	<b>734 107.30</b>	<b>1 803 741.27</b>	<b>1 602 420,46</b>	<b>532 786.49</b>	<b>-16 452.00</b>	<b>516 334.49</b>

Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion** du receveur municipal,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 13

Le compte est adopté.

❖ Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13

Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 pour 553 705,61 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2023 après intégration des restes à réaliser.

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 disponible après cette affectation soit 516 334.49 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 537 253.61 €.

❖ Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur l'**affectation du résultat du budget communal**.

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13

La délibération est adoptée.

### Sur le budget Restaurant de la Halle :

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget restaurant de la Halle** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion du SGC. Les résultats du **budget du restaurant de la Halle** font ressortir un excédent de fonctionnement cumulé de 4 829.04 € et un déficit d'investissement de 2 995.81 €, soit un résultat d'ensemble de + 1 833.23 €.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
Fonctionnement	1 833.73	3 036.43	5 715.92	4 513.22
Investissement	- 2 995,81	3 123,08	2 995.31	- 3 123.58
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 162.08</b>	<b>6 159.51</b>	<b>8 711.23</b>	<b>1 389.64</b>

- Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion,**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 13

Le compte est adopté.

- ❖ Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13

Le compte est adopté.

Conformément à l'instruction M 57, il convient d'affecter ces résultats.

Mme RIVIERE propose au conseil municipal :

- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 pour 3 123.58 € en section d'investissement au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour ouvrir les besoins de financement apparaissant à la clôture de l'exercice 2023.

- de reprendre l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 disponible après cette affectation soit 1 389.64 € au compte 002 et de reprendre le déficit d'investissement au compte 001 pour son montant de 3 123.58 €.

- ❖ Mme Pascale RIVIERE demande au conseil de se prononcer sur **l'affectation du résultat du budget de la Halle.**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13

La délibération est adoptée.

### Sur le budget assainissement collectif de la commune :

- Mme RIVIERE présente ensuite le **compte administratif du budget assainissement collectif** qui présente les mêmes résultats que le compte de gestion du SGC.

Les résultats du **budget assainissement collectif** font ressortir un excédent de fonctionnement nul car ce budget est équilibré en recettes par un remboursement de l'ensemble des dépenses par la communauté d'agglomération.

	Résultats N-1	Dépenses	Recettes	Résultats cumulés
--	------------------	----------	----------	----------------------

Fonctionnement	3 300.42	32 002,35	28 701.93	0.00
Investissement				
<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>	<b>32 002.35</b>	<b>28 701.93</b>	<b>0.00</b>

- Mme RIVIERE demande d'abord au conseil de se prononcer sur le **compte de gestion**,

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0 Pour : 13

Le compte est adopté.

- ❖ Mme RIVIERE demande ensuite au conseil de se prononcer sur le **compte administratif**

Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 13

Le compte est adopté.

Ce budget ne comprenant qu'une section de fonctionnement et ayant un résultat nul, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat.

M. le Maire reprend la présidence de séance.

- ❖ **Renouvellement de l'adhésion au pôle bien vivre au travail du Centre de Gestion 32 :**

M. le Maire indique que suite à une révision de la tarification des missions facultatives exercées par le pôle bien vivre au travail du centre de gestion du Gers (CDG32), il est nécessaire de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de la commune à ce pôle. Désormais, le CDG32 propose une tarification unique et forfaitaire de 100 € par agent et par an leur permettant l'accès à l'ensemble des missions du pôle.

M. le Maire propose de renouveler l'adhésion de la commune au pôle bien vivre au travail et d'adopter les termes de la convention proposée.

**Vote : Contre : 0, Abstentions : 0, Pour : 14**

- ❖ **Droit de préemption urbain :**

Pas de dossier déposé- point retiré de l'ordre du jour

- ❖ **OPAH :**

Pas de dossier déposé- point retiré de l'ordre du jour

### **Questions diverses :**

M. le Maire rappelle que la commission des finances aura lieu le 28 mars et le prochain conseil municipal le 11/04.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close.

Délibéré en séance les an et jour susdits. La séance est levée à 22h32. .